Centre

d'expertise hydrique du Québec

Rapport annuel de gestion 2008-2009

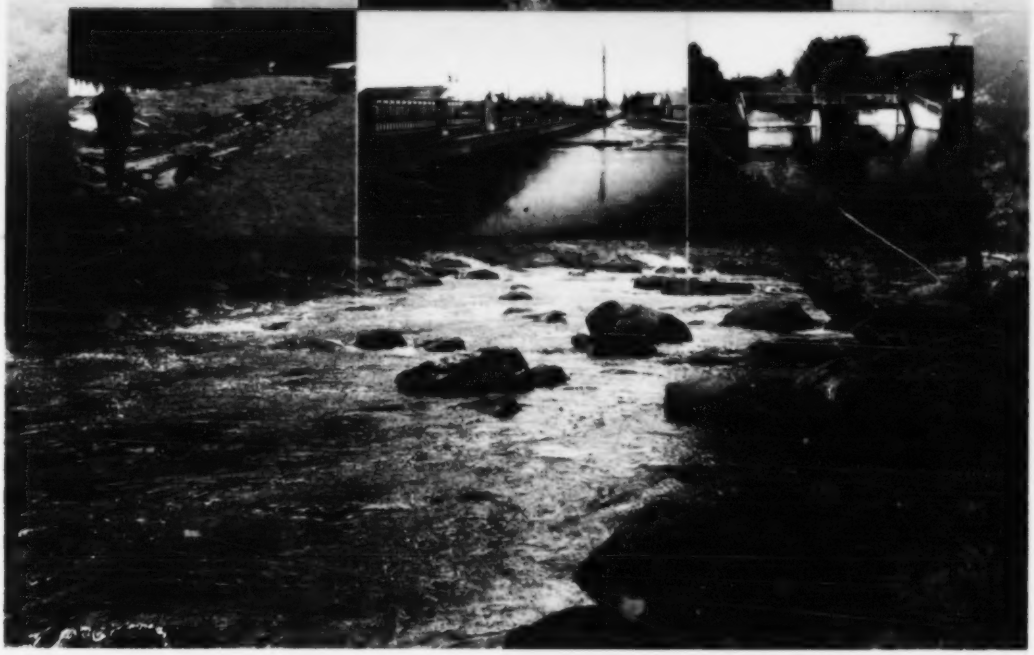

Québec

Pour plus de renseignements, contactez le Centre d'expertise hydrique du Québec.

Centre d'expertise hydrique du Québec
Édifice Marie-Guyart
675, boulevard René-Lévesque Est
Aile René-Lévesque, 1e étage
Québec (Québec) G1R 5V7

Téléphone : 418 521-3866
Télécopieur : 418 643-6900

Courriel : cehq@mddep.gouv.qc.ca
Internet : www.cehq.gouv.qc.ca

d'expertise hydrique

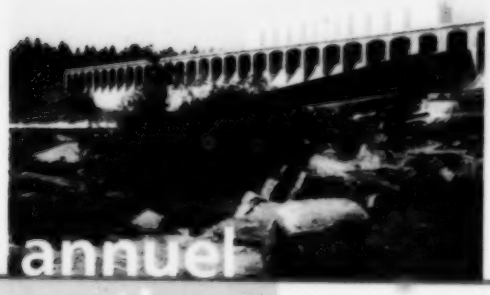

Rapport annuel de gestion 2008-2009

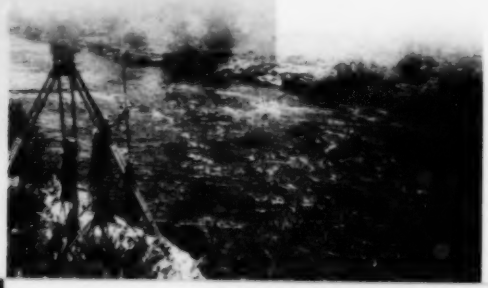

BIBLIOTHÈQUE
30 SEP. 2009
ASSEMBLÉE NATIONALE

4x2.

Monsieur Yvon Vallières
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
Québec

Monsieur le Président,

Je vous transmets le Rapport annuel de gestion du Centre d'expertise hydrique du Québec pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2009. Ce rapport présente les résultats atteints au regard du Plan d'action 2008-2009 et de la Déclaration de services aux citoyennes et aux citoyens du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

Le Rapport annuel de gestion 2008-2009 décrit notamment l'état d'avancement de projets d'envergure dans lesquels le Centre d'expertise hydrique du Québec joue un rôle essentiel en lien avec l'environnement grâce à ses connaissances et à son savoir-faire dans les domaines des barrages, du régime hydrique et du domaine hydrique de l'État.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs,

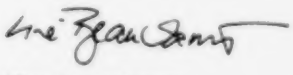

Line Beauchamp

Québec, septembre 2009

Madame Line Beauchamp
Ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
Québec

Madame la Ministre,

Je vous transmets le Rapport annuel de gestion du Centre d'expertise hydrique du Québec pour l'exercice financier couvrant la période du 1er avril 2008 au 31 mars 2009.

Le présent rapport est le huitième à être produit par le Centre d'expertise hydrique du Québec depuis que le Centre a acquis son statut d'agence. Il présente les résultats atteints relativement au Plan d'action 2008-2009 ainsi qu'à l'utilisation des ressources humaines et financières.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

La sous-ministre du Développement durable,
de l'Environnement et des Parcs,

Madeleine Paulin

Madeleine Paulin

Québec, septembre 2009

Madame Madeleine Paulin
Sous-ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
Québec

Madame la Sous-Ministre,

Je suis très fier de vous présenter le Rapport annuel de gestion 2008-2009 du Centre d'expertise hydrique du Québec. Ce rapport rend compte des résultats attendus dans le Plan d'action 2008-2009 et sont le fruit de la précieuse collaboration de tous les employés à la réussite du Centre.

Recevez, Madame la Sous-Ministre, mes meilleures salutations.

Le sous-ministre adjoint à l'Expertise hydrique,
à l'Analyse et aux Évaluations environnementales,

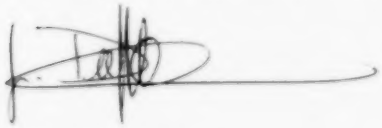

Jacques Dupont

Québec, septembre 2009

Monsieur Jacques Dupont
Sous-ministre adjoint à l'Expertise hydrique,
à l'Analyse et aux Évaluations environnementales
Québec

Monsieur le Sous-Ministre adjoint,

J'ai le plaisir de vous présenter le Rapport annuel de gestion 2008-2009 du Centre d'expertise hydrique du Québec.

Les renseignements qu'il contient reflètent les résultats atteints au cours de l'exercice en fonction des défis et des objectifs 2008-2009 de l'agence.

Veuillez agréer, Monsieur le Sous-Ministre adjoint, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le directeur général du Centre d'expertise hydrique du Québec

Yvon Gosselin

Québec, septembre 2009

TABLE DES MATIÈRES

DÉCLARATION DE FIABILITÉ DE L'INFORMATION IX

RAPPORT DE VALIDATION DE LA DIRECTION DE LA VÉRIFICATION INTERNE ET DE L'ÉVALUATION DE PROGRAMME X

1 PRÉSENTATION DU CENTRE D'EXPERTISE HYDRIQUE DU QUÉBEC 1

1.1 MISSION ET MANDATS 1

1.1.1 Principaux mandats 1

1.2 STRUCTURE ORGANISATIONNELLE 2

1.3 PRODUITS ET SERVICES 2

1.4 CLIENTS ET PARTENAIRES 2

2 PRÉSENTATION DES RÉSULTATS 2008-2009 3

2.1 UTILISATION DES RESSOURCES 3

2.1.1 Ressources humaines 3

2.1.2 Ressources financières 4

2.2 DÉFIS 2008-2009 8

2.3 CONTEXTE ENTOURANT L'ATTEINTE DES RÉSULTATS 8

2.4 RÉSULTATS DÉTAILLÉS DU PLAN D'ACTION 2008-2009 9

2.4.1 Résultats au regard des indicateurs de performance présentés dans la Convention de performance et d'imputabilité 9

2.4.2 Résultats au regard des objectifs liés aux défis 2008-2009 12

2.5 RÉSULTATS À L'ÉGARD DES ENGAGEMENTS DE LA DÉCLARATION DE SERVICES AUX CITOYENNES ET AUX CITOYENS ET À L'ÉGARD DES PLAINTES SUR LA QUALITÉ DES SERVICES 20

2.5.1 Résultats au regard de la Déclaration de services aux citoyennes et aux citoyens 20

2.5.2 Résultats par rapport aux plaintes sur la qualité des services 20

3 PERSPECTIVES 2009-2010 20

ANNEXE 1 : LISTE DES LOIS QUI RÉGISSENT LE CENTRE D'EXPERTISE HYDRIQUE DU QUÉBEC 21

LISTE DES GRAPHIQUES

GRAPHIQUE 1 : ÉVOLUTION DES REVENUS SELON LES REGROUPEMENTS DE PRODUITS POUR LES EXERCICES FINANCIERS 2004-2005 À 2008-2009 (EN MILLIERS DE DOLLARS) 8

GRAPHIQUE 2 : NOMBRE TOTAL D'HEURES CONSACRÉES À LA FORMATION ET AU PERFECTIONNEMENT POUR LES EXERCICES FINANCIERS 2004-2005 À 2008-2009 10

GRAPHIQUE 3 : REVENUS APPLICABLES À LA CIBLE DE 5 % POUR LES EXERCICES FINANCIERS 2004-2005 À 2008-2009 (EN MILLIERS DE DOLLARS) 11

LISTE DES TABLEAUX

TABLEAU 1 : FONCTIONNEMENT (EN MILLIERS DE DOLLARS) 5

TABLEAU 2 : INVESTISSEMENTS (EN MILLIERS DE DOLLARS) 6

TABLEAU 3 : REVENUS LIÉS À LA PRESTATION DE BIENS ET DE SERVICES DE MÊME QU'À L'ATTRIBUTION DE DROITS ET DE PERMIS (EN MILLIERS DE DOLLARS) 7

TABLEAU 4 : TAUX DE RESPECT DES DÉLAIS POUR LE TRAITEMENT DES ACTES LÉGAUX AU 31 MARS 2009 12

TABLEAU 5 : REVENUS PROVENANT DE L'EXPERTISE HYDRIQUE (EN MILLIERS DE DOLLARS) 19

DÉCLARATION DE FIABILITÉ DE L'INFORMATION

La fiabilité de l'information contenue dans le Rapport annuel de gestion 2008-2009 et des contrôles afférents relève de la responsabilité du directeur général et des directeurs de l'agence.

Le Rapport annuel de gestion 2008-2009 du Centre d'expertise hydrique du Québec (CEHQ) :

- décrit fidèlement la mission, la clientèle et les produits et services du CEHQ ;
- présente les défis, les objectifs et les indicateurs de résultats 2008-2009 du CEHQ ainsi que les résultats obtenus et les principaux faits qui ont influé sur l'atteinte de ceux-ci ;
- présente les engagements relatifs à la Déclaration de services aux citoyennes et aux citoyens du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) ainsi que les résultats par rapport à ces engagements ;
- présente les données financières.

À notre connaissance, l'information contenue dans le Rapport annuel de gestion 2008-2009 ainsi que les contrôles afférents sont fiables. Ils correspondent à la situation telle qu'elle se présentait au 31 mars 2009.

Yvon Gosselin, ing.
Directeur général du
Centre d'expertise hydrique du Québec

Pierre Aubé, ing., M. Sc.
Directeur de la Direction de l'expertise
et de la gestion des barrages publics

Paula Bergeron, ing.
Directrice de la Direction de la surveillance
des barrages et de l'hydrométrie

Michel Dolbec, ing., MBA
Directeur de la Direction
de la sécurité des barrages

Serge Goulet, ing.
Directeur de la Direction de la maintenance
des barrages

Peter Stevenson, MAP
Directeur de la Direction de la gestion
du domaine hydrique de l'État

Québec, septembre 2009

RAPPORT DE VALIDATION DE LA DIRECTION DE LA VÉRIFICATION INTERNE ET DE L'ÉVALUATION DE PROGRAMME

Madame Madeleine Paulin
Sous-ministre du Développement durable,
de l'Environnement et des Parcs

Madame la Sous-Ministre,

Nous avons procédé à l'examen de l'information présentée dans le Rapport annuel de gestion 2008-2009 du Centre d'expertise hydrique du Québec. La responsabilité de l'exactitude, de l'intégrité et de la divulgation de l'information incombe à la direction du CEHQ.

Notre responsabilité consiste à évaluer le caractère plausible et la cohérence de l'information présentée et, par conséquent, nous n'exprimons pas une opinion de vérificateur.

Notre examen est fondé sur les normes internationales pour la pratique professionnelle de l'audit interne élaboré par l'Institut des auditeurs internes. Les travaux ont consisté à obtenir des renseignements et des pièces justificatives, à mettre en œuvre des procédés analytiques, à réviser des calculs et à discuter de l'information fournie.

Au terme de notre examen, nous concluons que l'information contenue dans le Rapport annuel de gestion 2008-2009 du CEHQ nous paraît, à tous égards importants, plausible et cohérente.

La directrice par intérim de la vérification interne
et de l'évaluation de programme

Caroline Drouin, MBA

Québec, septembre 2009

1 PRÉSENTATION DU CENTRE D'EXPERTISE HYDRIQUE DU QUÉBEC

Le Centre d'expertise hydrique du Québec est une unité administrative du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Conformément à la Convention de performance et d'imputabilité (CPI) conclue en avril 2001 avec le ministre de l'Environnement, le Centre forme une agence. Il évolue constamment pour rester à la fine pointe des connaissances et du savoir-faire dans les domaines des barrages, du régime hydrique et du domaine hydrique de l'État.

1.1 MISSION ET MANDATS

La mission du Centre d'expertise hydrique du Québec consiste à gérer le régime hydrique du Québec avec une préoccupation de sécurité, d'équité et de développement durable. À cette fin, il assure la régularisation du régime des eaux par l'exploitation des barrages publics, la gestion foncière et le maintien de l'intégrité du domaine hydrique de l'État, et il veille à la sécurité des barrages. En outre, le Centre fournit un soutien aux municipalités dans la détermination des zones inondables et soutient le ministère de la Sécurité publique lors de situations d'urgence créées par des embâcles. De manière plus générale, le personnel du Centre acquiert les connaissances hydrologiques et hydrauliques nécessaires au Ministère pour assurer la gestion de l'eau.

1.1.1 Principaux mandats

- Exploiter quelque 230 stations de mesure des niveaux et des débits des principaux cours d'eau du Québec; traiter, analyser et diffuser les données recueillies.
- Exploiter quelque 790 barrages publics; en assurer la gestion, la surveillance et la maintenance.
- Assurer la gestion foncière du domaine hydrique de l'État.
- Voir à l'application de la Loi sur la sécurité des barrages, qui vise quelque 5 420 barrages au Québec.
- Fournir au Ministère ainsi qu'aux autorités responsables de la sécurité civile et à ses autres clients une expertise de haut niveau, notamment dans les domaines de l'hydrologie, de l'hydraulique, de l'hydrométéorologie, des barrages et des zones inondables.
- Représenter le gouvernement auprès des organismes responsables de la régularisation des bassins hydrographiques limitrophes du Québec (Saint-Laurent, Grands Lacs et rivière des Outaouais).

1.2 STRUCTURE ORGANISATIONNELLE

Le Centre se compose de cinq directions, d'un service et d'une unité de soutien administratif. Il comprend également neuf centres de services répartis dans diverses régions du Québec, qui sont destinés principalement à l'exploitation des barrages publics.

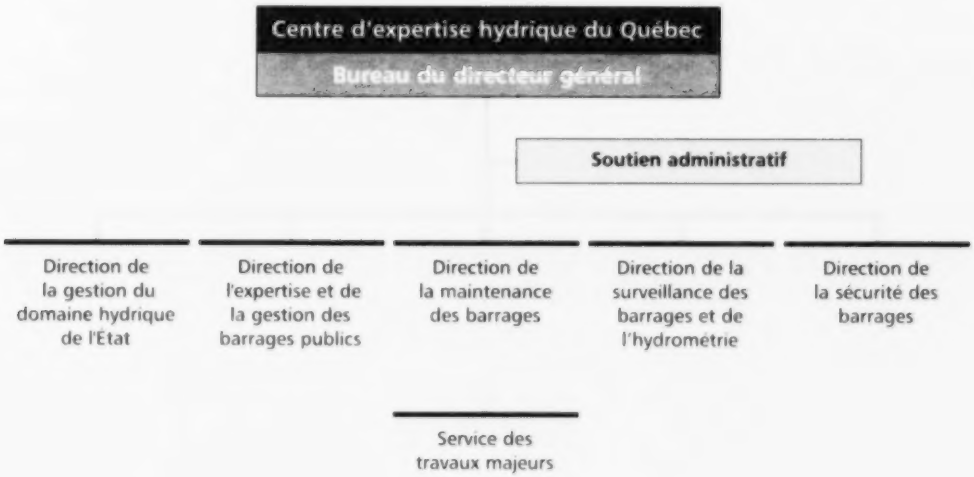

1.3 PRODUITS ET SERVICES

Le Centre d'expertise hydrique du Québec fournit, dans ses champs de compétence, quatre types de produits et services :

- **les produits liés à la connaissance** visent l'acquisition, le traitement, la production et la diffusion d'information ;
- **le service de gérance** comprend la gestion, la surveillance et l'entretien des quelque 790 barrages et quelque 230 stations hydrométriques sous sa responsabilité, ainsi que la gestion foncière du domaine hydrique de l'État ;
- **le service d'expertise-conseil** regroupe essentiellement la production des avis, des études et des analyses ainsi que les services de conseils techniques et scientifiques ;
- **la production d'autorisations et d'actes administratifs ou légaux** comprend l'analyse des dossiers et la production des divers actes requis en vertu de la Loi sur la sécurité des barrages et de la Loi sur le régime des eaux.

1.4 CLIENTS ET PARTENAIRES

Le CEHQ est en relation constante avec de nombreux clients et réalise plusieurs activités avec différents partenaires.

Les **citoyens** sont les principaux clients et sont au cœur de ses préoccupations et de sa mission. Ce sont des utilisateurs du domaine hydrique de l'État, des riverains désirant obtenir un droit d'occupation, des personnes bénéficiant d'un plan d'eau régularisé par la présence d'un barrage pour la villégiature, les loisirs ou

1.2 STRUCTURE ORGANISATIONNELLE

Le Centre se compose de cinq directions, d'un service et d'une unité de soutien administratif. Il comprend également neuf centres de services répartis dans diverses régions du Québec, qui sont destinés principalement à l'exploitation des barrages publics.

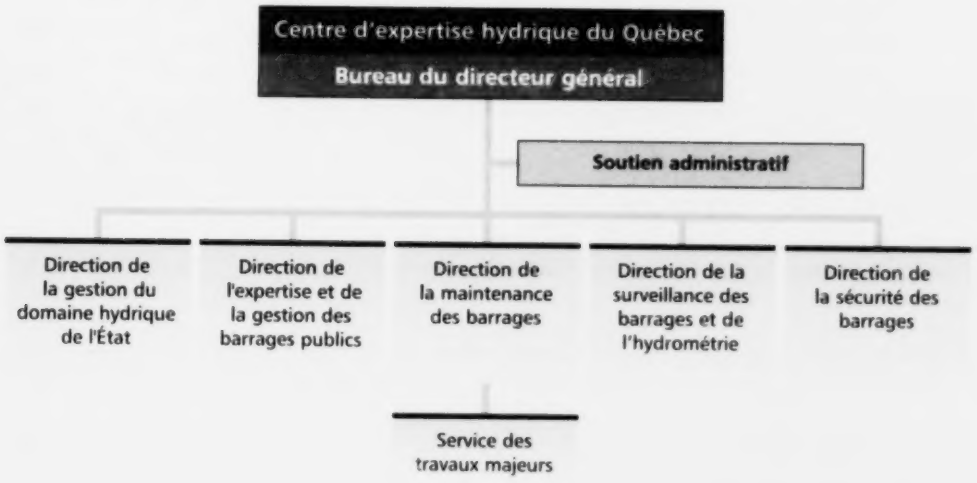

1.3 PRODUITS ET SERVICES

Le Centre d'expertise hydrique du Québec fournit, dans ses champs de compétence, quatre types de produits et services :

- **les produits liés à la connaissance** visent l'acquisition, le traitement, la production et la diffusion d'information ;
- **le service de gérance** comprend la gestion, la surveillance et l'entretien des quelque 790 barrages et quelque 230 stations hydrométriques sous sa responsabilité, ainsi que la gestion foncière du domaine hydrique de l'État ;
- **le service d'expertise-conseil** regroupe essentiellement la production des avis, des études et des analyses ainsi que les services de conseils techniques et scientifiques ;
- **la production d'autorisations et d'actes administratifs ou légaux** comprend l'analyse des dossiers et la production des divers actes requis en vertu de la Loi sur la sécurité des barrages et de la Loi sur le régime des eaux.

1.4 CLIENTS ET PARTENAIRES

Le CEHQ est en relation constante avec de nombreux clients et réalise plusieurs activités avec différents partenaires.

Les **citoyens** sont les principaux clients et sont au cœur de ses préoccupations et de sa mission. Ce sont des utilisateurs du domaine hydrique de l'État, des riverains désirant obtenir un droit d'occupation, des personnes bénéficiant d'un plan d'eau régularisé par la présence d'un barrage pour la villégiature, les loisirs ou

l'approvisionnement en eau, des citoyens habitant en aval d'un barrage de régularisation des crues et ceux qui sont davantage en sécurité en raison de meilleures normes de sécurité des barrages ou qui bénéficient de la protection découlant de la détermination de zones inondables.

Les **municipalités et les municipalités régionales de comté (MRC)** constituent également une clientèle pour plusieurs des produits et services du CEHQ, notamment la détermination des zones inondables, les niveaux et les débits des cours d'eau, les prévisions hydrologiques au moment des crues printanières ainsi que la gestion de certains barrages.

Les **propriétaires de barrages**, notamment des entreprises productrices ou utilisatrices d'énergie hydroélectrique, des regroupements de villégiateurs et des particuliers font également partie de la clientèle visée par la Loi sur la sécurité des barrages.

Le CEHQ entretient aussi des liens de **partenariat avec des citoyens, des entreprises ou des organismes** (municipalités, régies intermunicipales, regroupements de villégiateurs, Hydro-Québec, etc.) qui bénéficient de la présence d'ouvrages publics et avec lesquels le gouvernement a conclu des contrats ou des ententes de partenariat. Il agit également en partenariat avec les organismes responsables de la régularisation des bassins limitrophes du Québec.

Le CEHQ reçoit plusieurs demandes d'avis techniques par année de la part du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, principalement pour appuyer l'application de la Loi sur la qualité de l'environnement. Plusieurs autres ministères et organismes, dont Revenu Québec (administration des biens non réclamés, anciennement sous la responsabilité du Curateur public du Québec), le ministère de la Sécurité publique (MSP), le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT), le ministère des Transports (MTQ) ainsi que le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) sont aussi des clients du CEHQ.

2 PRÉSENTATION DES RÉSULTATS 2008-2009

2.1 UTILISATION DES RESSOURCES

2.1.1 Ressources humaines

Pour mener à bien la mission et les mandats qui lui sont confiés, le Centre d'expertise hydrique compte sur une équipe d'employés permanents, occasionnels, saisonniers et étudiants.

Au 1er avril 2008, la cible d'effectif total autorisée était de 190 équivalents temps complet (ETC). Au cours de l'exercice, le CEHQ a utilisé un effectif total[1] de 188,0 ETC (2007-2008 : 179,2 ETC), soit 132,7 ETC pour le personnel permanent, auxquels s'ajoutent 51,1 ETC pour le personnel occasionnel et 4,2 ETC pour les étudiants requis pour mener à bien ses activités opérationnelles, particulièrement en période de crue printanière et au cours de l'été. Ainsi, par rapport à l'exercice précédent, c'est donc une augmentation totale de 4,9 % de l'effectif.

1 Source : MÉDIA, Secrétariat du Conseil du trésor, ETC utilisés au cours de l'exercice financier 2008-2009. Il est à noter que les ETC utilisés pour les étudiants sont inclus dans les données uniquement à titre d'information ainsi que le calcul des départs à la préretraite. Ils ne comptent pas dans le calcul final de l'atteinte de la cible des ETC utilisés.

2.1.2 Ressources financières

Produits

Globalement, les produits ont augmenté de 5,3 millions de dollars (25,4%), passant de 20,9 millions de dollars en 2007-2008 à 26,2 millions de dollars en 2008-2009 (tableau 1).

Cette augmentation s'explique en grande partie par :

- une hausse importante des crédits de dépenses de portefeuille alloués par le MDDEP de l'ordre de 3,6 millions de dollars (37,3%); ces crédits sont passés de 9,5 millions de dollars en 2007-2008 à 13,1 millions de dollars en 2008-2009. Les travaux de stabilisation du lit et des berges du cours d'eau du Bonhomme-Morency (2,6 millions de dollars) expliquent principalement la hausse des crédits ;
- une augmentation de 1,2 million de dollars (16,5%) des autres contributions du gouvernement sans transfert de crédits, causée principalement par une hausse de la dépense d'amortissement aux immobilisations liées aux travaux de mise aux normes des barrages ;
- une diminution des crédits provenant de l'application du crédit au net de 21,9%, passant de 3,1 millions de dollars en 2007-2008 à 2,4 millions de dollars en 2008-2009 (tableau 3) ;
- une contribution de l'ordre de 1,9 million de dollars en provenance du Fonds vert, qui assume, depuis 2007-2008, certains coûts, dont ceux qui sont associés à des barrages et à des activités liées au Plan d'action 2006-2012 sur les changements climatiques.

Charges

Les charges de l'exercice 2008-2009 ont été de 26,2 millions de dollars, en hausse de 5,3 millions de dollars (25,4%) par rapport à 2007-2008 (tableau 1).

Les traitements et les avantages sociaux (0,8 million de dollars), les dépenses de fonctionnement et de transfert (3,1 millions de dollars) ainsi que l'amortissement des immobilisations (1,4 million de dollars) constituent les principales variations par rapport à 2007-2008. Ces variations sont liées en partie à l'accroissement des travaux d'entretien, de modernisation et de mise aux normes des barrages ainsi qu'aux travaux de stabilisation du lit et des berges du cours d'eau du Bonhomme-Morency.

Tableau 1 : Fonctionnement (en milliers de dollars)

PRODUITS	2008-2009 Réel A	2007-2008 Réel B	Écart Réel (A – B)
Crédits de dépenses portefeuille MDDEP[2]	13 077,3	9 528,0	3 549,3
Crédits reportés de 2007-2008[3]	0,0	0,0	0,0
Autres contributions du gouvernement sans transfert de crédits[4]	8 599,3	7 379,0	1 220,3
Crédits provenant de l'application du crédit au net[5]	2 423,7	3 103,2	(679,5)
Fonds vert[6]	1 862,7	818,3	1 044,4
Fonds d'assistance financière[7]	137,2	0,0	137,2
Entente – Ministère du Revenu du Québec	71,8	66,0	5,8
TOTAL DES PRODUITS	26 172,0	20 894,5	5 277,5

CHARGES	2008-2009 Réel A	2007-2008 Réel B	Écart Réel (A – B)
Traitement et avantages sociaux	12 117,5	11 365,5	752,0
Dépenses de fonctionnement et de transfert	6 637,4	3 580,8	3 056,6
Soutien administratif	2 372,4	2 149,4	223,0
Amortissement des immobilisations	5 044,7	3 592,2	1 452,5
Dépenses d'immobilisations comptabilisées dans les années antérieures, mais transférées à la dépense de fonctionnement	0,0	206,6	(206,6)
TOTAL DES CHARGES	26 172,0	20 894,5	5 277,5

2 Les dépenses correspondent aux données financières comptabilisées à l'aide du système SAGIR au 28 avril 2009. Ces données peuvent toutefois différer de celles qui figurent dans les comptes publics, et ce, en raison notamment des ajustements possibles par le Contrôleur des finances.

3 Le solde non utilisé des crédits de dépenses, en respectant la ventilation par « supercatégorie » à la fermeture des livres jusqu'à concurrence de 0,6 million de dollars en excluant les parties de « transfert » et « investissements », peut être reporté.

4 Comprend les dépenses liées aux avantages sociaux, au soutien administratif, à l'amortissement des immobilisations et aux dépenses d'immobilisations comptabilisées dans les années antérieures, mais transférées à la dépense en cours d'exercice.

5 Le crédit au net est présenté avec les revenus au tableau 3.

6 Le Fonds vert assume certains coûts, notamment ceux qui sont associés à des barrages.

7 Le Fonds d'assistance financière assume les coûts associés à la mise aux normes des ouvrages situés sur le pourtour du lac Kénogami.

Tableau 1 : Fonctionnement (en milliers de dollars)

PRODUITS	2008-2009 Réel A	2007-2008 Réel B	Écart Réel (A – B)
Crédits de dépenses portefeuille MDDEP[2]	13 077,3	9 528,0	3 549,3
Crédits reportés de 2007-2008[3]	0,0	0,0	0,0
Autres contributions du gouvernement sans transfert de crédits[4]	8 599,3	7 379,0	1 220,3
Crédits provenant de l'application du crédit au net[5]	2 423,7	3 103,2	(679,5)
Fonds vert[6]	1 862,7	818,3	1 044,4
Fonds d'assistance financière[7]	137,2	0,0	137,2
Entente – Ministère du Revenu du Québec	71,8	66,0	5,8
TOTAL DES PRODUITS	**26 172,0**	**20 894,5**	**5 277,5**

CHARGES	2008-2009 Réel A	2007-2008 Réel B	Écart Réel (A – B)
Traitement et avantages sociaux	12 117,5	11 365,5	752,0
Dépenses de fonctionnement et de transfert	6 637,4	3 580,8	3 056,6
Soutien administratif	2 372,4	2 149,4	223,0
Amortissement des immobilisations	5 044,7	3 592,2	1 452,5
Dépenses d'immobilisations comptabilisées dans les années antérieures, mais transférées à la dépense de fonctionnement	0,0	206,6	(206,6)
TOTAL DES CHARGES	**26 172,0**	**20 894,5**	**5 277,5**

2 Les dépenses correspondent aux données financières comptabilisées à l'aide du système SAGIR au 28 avril 2009. Ces données peuvent toutefois différer de celles qui figurent dans les comptes publics, et ce, en raison notamment des ajustements possibles par le Contrôleur des finances.

3 Le solde non utilisé des crédits de dépenses, en respectant la ventilation par « supercatégorie » à la fermeture des livres jusqu'à concurrence de 0,6 million de dollars en excluant les parties de « transfert » et « investissements », peut être reporté.

4 Comprend les dépenses liées aux avantages sociaux, au soutien administratif, à l'amortissement des immobilisations et aux dépenses d'immobilisations comptabilisées dans les années antérieures, mais transférées à la dépense en cours d'exercice.

5 Le crédit au net est présenté avec les revenus au tableau 3.

6 Le Fonds vert assume certains coûts, notamment ceux qui sont associés à des barrages.

7 Le Fonds d'assistance financière assume les coûts associés à la mise aux normes des ouvrages situés sur le pourtour du lac Kénogami.

Investissements

Au total, le CEHQ a investi 13,1 millions de dollars en immobilisations au cours de l'exercice (tableau 2), ce qui représente une hausse de 2 millions par rapport à 2007-2008.

D'une part, les investissements totaux réalisés à même les budgets accordés au Centre d'expertise ont été de 10,0 millions de dollars, comparativement à 10,1 millions de dollars lors de l'exercice précédent. De ces investissements, 9,6 millions de dollars (9,2 millions de dollars en 2007-2008) ont servi à effectuer des travaux sur les barrages publics, dont le CEHQ a la responsabilité, et le reste des investissements de ce portefeuille, soit 0,4 million de dollars (0,9 million de dollars en 2007-2008), a servi notamment à l'acquisition de matériel et d'équipements.

D'autre part, les immobilisations acquises sans transfert de crédits par le Ministère, le Fonds vert et le Fonds d'assistance financière s'élèvent à 3,1 millions de dollars (1,0 million de dollars en 2007-2008) et touchent principalement la réfection des barrages et l'ajout d'équipements spécialisés.

Tableau 2 : Investissements (en milliers de dollars)

PROVENANCE	2008-2009 Réel A	2007-2008 Réel B	Écart Réel (A – B)
Crédits d'investissement portefeuille MDDEP	10 008,8	10 064,7	(55,9)
Autres investissements ministériels sans transfert de crédits	367,4	499,1	(131,7)
Fonds d'assistance financière	1 592,9	0,0	1 592,9
Fonds vert	1 098,4	501,5	596,9
TOTAL	**13 067,5**	**11 065,3**	**2 002,2**

UTILISATION	2008-2009 Réel A	2007-2008 Réel B	Écart Réel (A – B)
Barrages	11 360,8	9 196,7	2 164,1
Terrains	0,0	0,0	0,0
Aménagements	67,7	2,7	65,0
Bâtiments	469,1	230,3	238,8
Matériels et équipements	1 037,7	1 464,1	(426,4)
Systèmes informatiques	132,2	171,5	(39,3)
TOTAL	**13 067,5**	**11 065,3**	**2 002,2**

Revenus

Le CEHQ a perçu des revenus totalisant 4,4 millions de dollars qui ont été versés au Fonds consolidé du revenu (tableau 3). Les revenus ont diminué de 0,7 million de dollars par rapport à l'exercice précédent, soit de 13,3%. Cette diminution s'explique par une baisse des revenus associés aux autorisations délivrées en vertu de la Loi sur la sécurité des barrages et par une diminution des ventes des lots de grève, de terrains et de bâtiments (graphique 1).

En 2008-2009, le CEHQ a reçu plus de 2,4 millions de dollars en crédits additionnels de dépenses, grâce au crédit au net[8] (tableau 3), représentant une diminution de 21,9% par rapport à l'exercice précédent.

Tableau 3 : Revenus liés à la prestation de biens et de services de même qu'à l'attribution de droits et de permis (en milliers de dollars)

REVENUS	2008-2009 Réel A	2007-2008 Réel B	Écart Réel (A – B)
Gestion des barrages publics	1 969,8	1 848,5	121,3
Droits annuels en vertu de la Loi sur la sécurité des barrages	469,7	456,7	13,0
Autorisations en vertu de la Loi sur la sécurité des barrages	584,2	1 209,4	(625,2)
Location et concession de lots de grève	1 148,1	811,0	337,1
Vente de lots de grève, de terrains et de bâtiments	212,6	653,1	(440,5)
Autres revenus	39,3	126,0	(86,7)
TOTAL	**4 423,7**	**5 104,7**	**(681,0)**
Total des revenus applicables au crédit au net	4 423,7	5 103,2	(679,5)
Prévision de crédit au net	(2 000,0)	(2 000,0)	0,0
CRÉDITS ADDITIONNELS AUTORISÉS	**2 423,7**	**3 103,2**	**(679,5)**

Au cours des cinq dernières années, la progression des revenus du CEHQ a été de l'ordre de 21,5%. Le graphique 1 montrant l'évolution des revenus par regroupement de produits illustre cet accroissement. La plus forte hausse de ces cinq dernières années touche les droits et les permis qui ont connu une augmentation de 30,6% par rapport à 28,4% pour la vente de biens et de services. Il est à noter que la contribution du gouvernement du Canada est versée depuis l'exercice 2006-2007 au Fonds vert comme revenu relatif à des ententes fédérales et provinciales.

8. Les revenus perçus sont versés au Fonds consolidé du revenu. Toutefois, en vertu du mécanisme de crédit au net, l'excédent de la prévision de crédit au net donne droit à une hausse du crédit de ce programme d'un montant équivalant aux revenus qui excèdent la prévision.

Investissements

Au total, le CEHQ a investi 13,1 millions de dollars en immobilisations au cours de l'exercice (tableau 2), ce qui représente une hausse de 2 millions par rapport à 2007-2008.

D'une part, les investissements totaux réalisés à même les budgets accordés au Centre d'expertise ont été de 10,0 millions de dollars, comparativement à 10,1 millions de dollars lors de l'exercice précédent. De ces investissements, 9,6 millions de dollars (9,2 millions de dollars en 2007-2008) ont servi à effectuer des travaux sur les barrages publics, dont le CEHQ a la responsabilité, et le reste des investissements de ce portefeuille, soit 0,4 million de dollars (0,9 million de dollars en 2007-2008), a servi notamment à l'acquisition de matériel et d'équipements.

D'autre part, les immobilisations acquises sans transfert de crédits par le Ministère, le Fonds vert et le Fonds d'assistance financière s'élèvent à 3,1 millions de dollars (1,0 million de dollars en 2007-2008) et touchent principalement la réfection des barrages et l'ajout d'équipements spécialisés.

Tableau 2 : Investissements (en milliers de dollars)

PROVENANCE	2008-2009 Réel A	2007-2008 Réel B	Écart Réel (A – B)
Crédits d'investissement portefeuille MDDEP	10 008,8	10 064,7	(55,9)
Autres investissements ministériels sans transfert de crédits	367,4	499,1	(131,7)
Fonds d'assistance financière	1 592,9	0,0	1 592,9
Fonds vert	1 098,4	501,5	596,9
TOTAL	**13 067,5**	**11 065,3**	**2 002,2**

UTILISATION	2008-2009 Réel A	2007-2008 Réel B	Écart Réel (A – B)
Barrages	11 360,8	9 196,7	2 164,1
Terrains	0,0	0,0	0,0
Aménagements	67,7	2,7	65,0
Bâtiments	469,1	230,3	238,8
Matériels et équipements	1 037,7	1 464,1	(426,4)
Systèmes informatiques	132,2	171,5	(39,3)
TOTAL	**13 067,5**	**11 065,3**	**2 002,2**

Revenus

Le CEHQ a perçu des revenus totalisant 4,4 millions de dollars qui ont été versés au Fonds consolidé du revenu (tableau 3). Les revenus ont diminué de 0,7 million de dollars par rapport à l'exercice précédent, soit de 13,3%. Cette diminution s'explique par une baisse des revenus associés aux autorisations délivrées en vertu de la Loi sur la sécurité des barrages et par une diminution des ventes des lots de grève, de terrains et de bâtiments (graphique 1).

En 2008-2009, le CEHQ a reçu plus de 2,4 millions de dollars en crédits additionnels de dépenses, grâce au crédit au net[8] (tableau 3), représentant une diminution de 21,9% par rapport à l'exercice précédent.

Tableau 3 : Revenus liés à la prestation de biens et de services de même qu'à l'attribution de droits et de permis (en milliers de dollars)

REVENUS	2008-2009 Réel A	2007-2008 Réel B	Écart Réel (A – B)
Gestion des barrages publics	1 969,8	1 848,5	121,3
Droits annuels en vertu de la Loi sur la sécurité des barrages	469,7	456,7	13,0
Autorisations en vertu de la Loi sur la sécurité des barrages	584,2	1 209,4	(625,2)
Location et concession de lots de grève	1 148,1	811,0	337,1
Vente de lots de grève, de terrains et de bâtiments	212,6	653,1	(440,5)
Autres revenus	39,3	126,0	(86,7)
TOTAL	**4 423,7**	**5 104,7**	**(681,0)**
Total des revenus applicables au crédit au net	4 423,7	5 103,2	(679,5)
Prévision de crédit au net	(2 000,0)	(2 000,0)	0,0
CRÉDITS ADDITIONNELS AUTORISÉS	**2 423,7**	**3 103,2**	**(679,5)**

Au cours des cinq dernières années, la progression des revenus du CEHQ a été de l'ordre de 21,5%. Le graphique 1 montrant l'évolution des revenus par regroupement de produits illustre cet accroissement. La plus forte hausse de ces cinq dernières années touche les droits et les permis qui ont connu une augmentation de 30,6% par rapport à 28,4% pour la vente de biens et de services. Il est à noter que la contribution du gouvernement du Canada est versée depuis l'exercice 2006-2007 au Fonds vert comme revenu relatif à des ententes fédérales et provinciales.

8 Les revenus perçus sont versés au Fonds consolidé du revenu. Toutefois, en vertu du mécanisme de crédit au net, l'excédent de la prévision de crédit au net donne droit à une hausse du crédit de ce programme d'un montant équivalant aux revenus qui excèdent la prévision.

Graphique 1 : Évolution des revenus selon les regroupements de produits pour les exercices financiers 2004-2005 à 2008-2009 (en milliers de dollars)

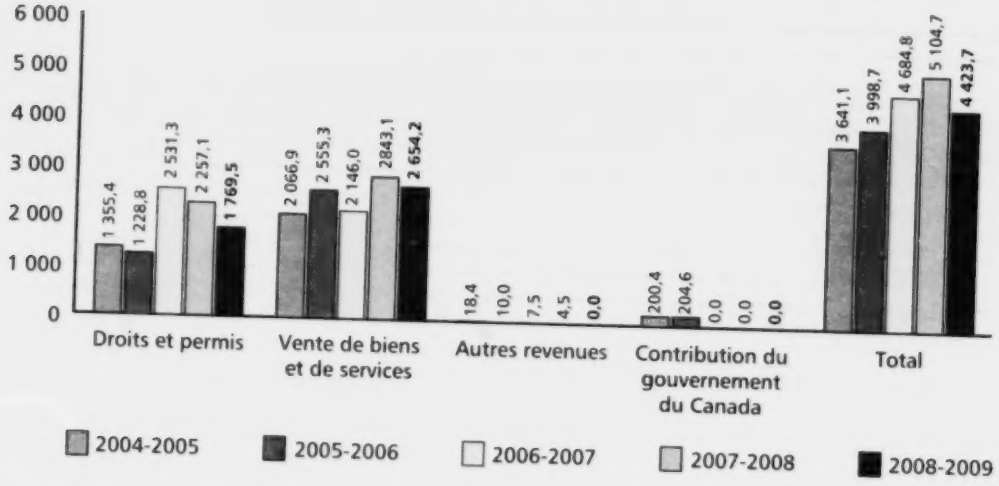

2.2 DÉFIS 2008-2009

Les défis à relever au cours de l'exercice 2008-2009 concernaient notamment l'exploitation des barrages publics, la gestion du domaine hydrique de l'État, l'administration de la Loi sur la sécurité des barrages, la connaissance et l'expertise hydrique et la poursuite de l'amélioration de la performance ainsi que ceux qui sont énoncés dans la Convention de performance et d'imputabilité de 2001.

2.3 CONTEXTE ENTOURANT L'ATTEINTE DES RÉSULTATS

La mise en œuvre des orientations gouvernementales à l'égard de la modernisation de la gestion des barrages publics, issue de la deuxième vague du Plan de modernisation 2004-2007 du gouvernement, s'est poursuivie et a été améliorée au cours de l'exercice. L'action marquante de cette mise en œuvre aura été d'apporter des modifications importantes dans le calendrier du processus de réalisation des investissements. En effet, le CEHQ a mis les efforts de manière à devancer de presque six mois les études d'évaluation de sécurité, la préparation des plans et devis des travaux correctifs de plusieurs projets et les demandes de certificat d'autorisation environnementale et faunique. L'objectif poursuivi par cette action visait à procéder à plusieurs appels d'offres publics de travaux dès la fin de l'automne en vue de préparer un horaire de réalisation de projets pour le début de l'exercice suivant.

Les actions mentionnées précédemment sont des exemples de l'amélioration de la performance au cœur de la préoccupation du CEHQ. Cette amélioration s'appuie d'une part sur la connaissance et le savoir-faire du personnel et, d'autre part, sur l'importance que le CEHQ accorde à ses efforts pour accroître son efficacité dans le contexte d'une utilisation optimale des ressources disponibles pour mener à terme l'ensemble de ses activités.

Au-delà de ses activités courantes et de grands chantiers en œuvre, le CEHQ a consacré une partie de ses ressources à d'autres dossiers prioritaires et stratégiques. Au cours de l'exercice 2008-2009, ces dossiers ont porté sur la délimitation du domaine hydrique de l'État dans le Haut-Richelieu et sur l'élaboration d'un plan d'accélération des investissements dans les barrages publics afin d'assurer la conformité des barrages publics à la législation en vigueur et d'adapter les grands ouvrages pour faire face aux événements climatiques extrêmes.

2.4 RÉSULTATS DÉTAILLÉS DU PLAN D'ACTION 2008-2009

Les résultats obtenus à l'égard des objectifs présentés dans le Plan d'action 2008-2009 du CEHQ sont présentés ci-dessous. Les objectifs de ce plan touchent la Convention de performance et d'imputabilité (trois objectifs) et les défis du CEHQ (dix-neuf objectifs).

2.4.1 Résultats au regard des indicateurs de performance présentés dans la Convention de performance et d'imputabilité

Cible au regard des indicateurs de performance (CPI)	Consacrer dans l'année au moins 1,5% des heures productives[9] à la formation et au perfectionnement, à l'exclusion de la formation non structurée à la tâche.	
Indicateur	Pourcentage des heures productives (formation et perfectionnement)	
Résultat	**2008-2009**	2007-2008
	1,6%	1,3%

Le résultat atteint au cours de l'exercice correspond à 4 410 heures de formation et de perfectionnement, soit 1,6% des heures productives, ce qui représente une hausse de 27,7%, soit 956 heures, par rapport au résultat de l'exercice 2007-2008 qui était de 3 454 heures. Les heures consacrées à la formation et au perfectionnement en 2008-2009 par le CEHQ représentent 2,1% de la masse salariale et dépassent l'objectif de 1% fixé par la Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre.

Depuis les cinq dernières années, le CEHQ a cumulé une moyenne annuelle d'environ 3 721 heures de formation pour le développement et le maintien des compétences du personnel.

9 Selon la Convention de performance et d'imputabilité, les heures productives excluent les jours de vacances, les jours fériés et les jours de maladie attribués. En 2008-2009, 1 ETC équivaut à 1 526 heures (1 498 heures par ETC en 2007-2008).

Graphique 2 : Nombre total d'heures[10] consacrées à la formation et au perfectionnement pour les exercices financiers 2004-2005 à 2008-2009

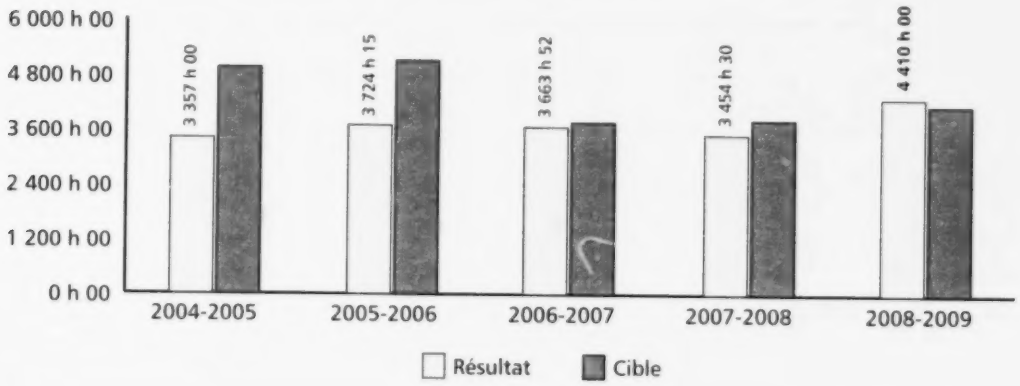

Cible au regard des indicateurs de performance (CPI)	Accroître de 5% les revenus au 31 mars 2009	
Indicateur	Pourcentage d'accroissement des revenus	
Résultat	**2008-2009**	2007-2008
	-6,3%	1,5%

La variation par rapport à la cible s'explique principalement par une baisse des revenus associés aux autorisations délivrées en vertu de la Loi sur la sécurité des barrages.

Entre l'exercice financier 2004-2005 et celui de 2008-2009, les revenus du CEHQ applicables à cette cible ont connu une croissance de 20,9%. Le graphique 3, portant sur les revenus applicables à la cible de 5%, montre cette croissance.

10 Le bilan exclut les heures de formation pour les employés qui reçoivent une paie variable.

Graphique 3 : Revenus applicables à la cible de 5 % pour les exercices financiers 2004-2005 à 2008-2009 (en milliers de dollars)

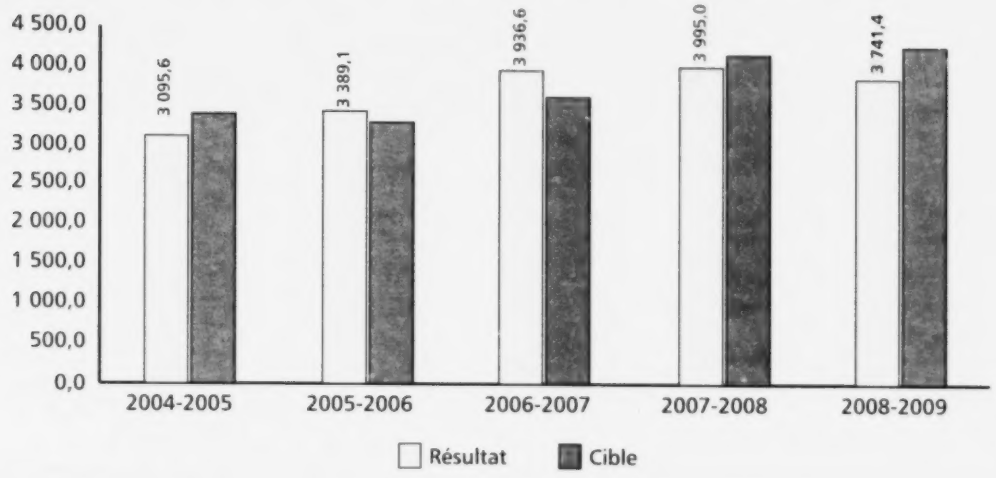

Cible au regard des indicateurs de performance (CPI)	Traiter 80 % des actes légaux requis en vertu de la Loi sur la sécurité des barrages dans un délai égal ou inférieur aux délais suivants : • **150 jours civils** pour la construction ou la modification de la structure d'un barrage ; • **45 jours civils** pour la démolition, le changement d'utilisation ou la cessation définitive ou temporaire de l'exploitation d'un barrage ; • **8 jours civils** pour la modification des plans et devis.	
Indicateur	Taux de respect des délais	
Résultat	**2008-2009**	2007-2008
	89,1 %	97,1 %

La cible a été atteinte, affichant un résultat de 89,1 %. Au 31 mars 2009, le CEHQ avait traité 55 demandes d'autorisation, soit 49 de moins que l'année précédente. Cette baisse s'explique notamment par le nombre exceptionnel d'autorisations de l'exercice précédent qui étaient reliées au projet de la dérivation de la rivière Rupert, située à la Baie-James. Par ailleurs, la validation de données sur le terrain a été nécessaire, ce qui a retardé l'autorisation de certains projets de quelques jours au-delà de l'objectif fixé. Ainsi, 49 des 55 actes légaux requis en vertu de la Loi sur la sécurité des barrages ont été traités dans un délai égal ou inférieur au délai cible. Ce délai correspond à environ 80 % des délais prévus par la loi[11].

11 En vertu de l'article 36, 1er alinéa, paragraphe 6 de la Loi sur la sécurité des barrages, le gouvernement peut prescrire par règlement les délais dans lesquels les décisions de la ministre doivent être rendues. L'article 62 du Règlement sur la sécurité des barrages fixe ces délais à six mois pour l'autorisation de construction ou de modification de structure d'un barrage visée par l'article 5 de la loi ; à deux mois pour l'autorisation de démolition, de changement d'utilisation ou de cessation définitive ou temporaire de l'exploitation d'un barrage visée par l'article 5 de la loi et de dix jours pour l'autorisation de modification des plans et devis visée par l'article 9 de la loi.

Graphique 2 : Nombre total d'heures[10] consacrées à la formation et au perfectionnement pour les exercices financiers 2004-2005 à 2008-2009

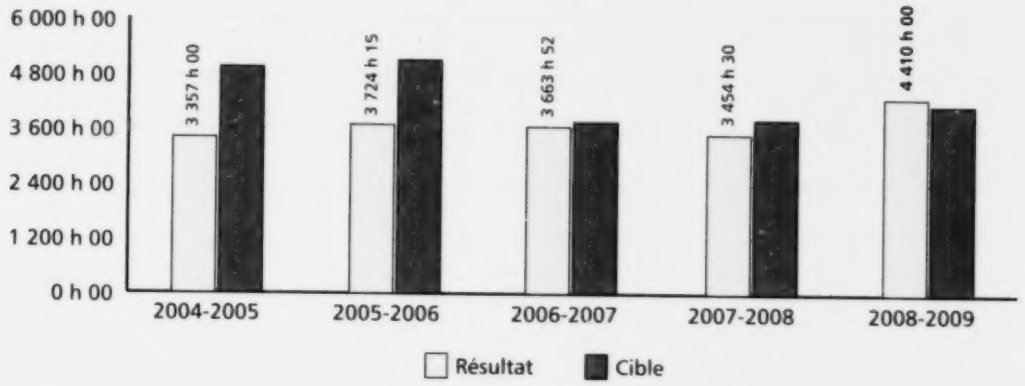

Cible au regard des indicateurs de performance (CPI)	Accroître de 5% les revenus au 31 mars 2009	
Indicateur	Pourcentage d'accroissement des revenus	
Résultat	**2008-2009**	2007-2008
	-6,3%	1,5%

La variation par rapport à la cible s'explique principalement par une baisse des revenus associés aux autorisations délivrées en vertu de la Loi sur la sécurité des barrages.

Entre l'exercice financier 2004-2005 et celui de 2008-2009, les revenus du CEHQ applicables à cette cible ont connu une croissance de 20,9%. Le graphique 3, portant sur les revenus applicables à la cible de 5%, montre cette croissance.

10 Le bilan exclut les heures de formation pour les employés qui reçoivent une paie variable.

Graphique 3 : Revenus applicables à la cible de 5 % pour les exercices financiers 2004-2005 à 2008-2009 (en milliers de dollars)

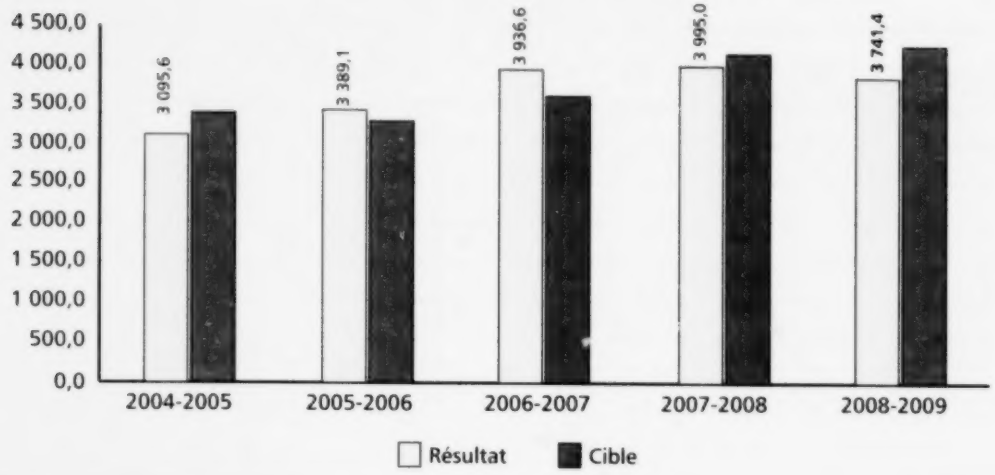

Cible au regard des indicateurs de performance (CPI)	Traiter 80 % des actes légaux requis en vertu de la Loi sur la sécurité des barrages dans un délai égal ou inférieur aux délais suivants : • **150 jours civils** pour la construction ou la modification de la structure d'un barrage ; • **45 jours civils** pour la démolition, le changement d'utilisation ou la cessation définitive ou temporaire de l'exploitation d'un barrage ; • **8 jours civils** pour la modification des plans et devis.	
Indicateur	Taux de respect des délais	
Résultat	**2008-2009**	2007-2008
	89,1 %	97,1 %

La cible a été atteinte, affichant un résultat de 89,1 %. Au 31 mars 2009, le CEHQ avait traité 55 demandes d'autorisation, soit 49 de moins que l'année précédente. Cette baisse s'explique notamment par le nombre exceptionnel d'autorisations de l'exercice précédent qui étaient reliées au projet de la dérivation de la rivière Rupert, située à la Baie-James. Par ailleurs, la validation de données sur le terrain a été nécessaire, ce qui a retardé l'autorisation de certains projets de quelques jours au-delà de l'objectif fixé. Ainsi, 49 des 55 actes légaux requis en vertu de la Loi sur la sécurité des barrages ont été traités dans un délai égal ou inférieur au délai cible. Ce délai correspond à environ 80 % des délais prévus par la loi[11].

11 En vertu de l'article 36, 1° alinéa, paragraphe 6 de la Loi sur la sécurité des barrages, le gouvernement peut prescrire par règlement les délais dans lesquels les décisions de la ministre doivent être rendues. L'article 62 du Règlement sur la sécurité des barrages fixe ces délais à six mois pour l'autorisation de construction ou de modification de structure d'un barrage visée par l'article 5 de la loi ; à deux mois pour l'autorisation de démolition, de changement d'utilisation ou de cessation définitive ou temporaire de l'exploitation d'un barrage visée par l'article 5 de la loi et de dix jours pour l'autorisation de modification des plans et devis visée par l'article 9 de la loi.

Tableau 4 : Taux de respect des délais pour le traitement des actes légaux au 31 mars 2009

	Demandes traitées		Demandes traitées dans un délai égal ou inférieur à la cible		Taux de respect (en %)	
Délai selon la catégorie d'actes légaux	**2008-2009**	2007-2008	**2008-2009**	2007-2008	**2008-2009**	2007-2008
150 jours civils (construction / modification)	**48**	100	**47**	99	**97,9**	99,0
45 jours civils (démolition / changement d'utilisation/ cessation)	**6**	4	**1**	2	**16,7**	50,0
8 jours civils (modification de plans et de devis)	**1**	0	**1**	0	**100,0**	s. o.
Total	**55**	**104**	**49**	**101**	**89,1**	**97,1**

Note: L'écart des années 2007-2008 et 2008-2009 s'explique par le volume moindre de demandes en 2008-2009.

2.4.2 Résultats au regard des objectifs liés aux défis 2008-2009

Exploitation des barrages publics – Gestion		
Objectif	Évaluer la sécurité de 25 barrages d'ici au 31 mars 2009	
Indicateur	Nombre de barrages dont la sécurité a été évaluée	
Résultat	**2008-2009**	2007-2008
	19	34

Au cours de l'exercice 2008-2009, le CEHQ a évalué la sécurité de 19 barrages publics à forte contenance. De plus, l'évaluation de la sécurité de 16 autres barrages a été complétée dans les jours suivants la fin de l'exercice financier 2008-2009 (8 et 9 avril 2009). L'évaluation de la sécurité présente notamment des conclusions et des recommandations relatives à la sécurité fonctionnelle et structurale du barrage ainsi qu'à sa surveillance, sa gestion et sa maintenance. Elle indique également les correctifs à apporter ainsi que le calendrier de mise en œuvre.

Exploitation des barrages publics – Gestion				
Objectif	Terminer l'analyse de risques et de vulnérabilité du barrage Sartigan d'ici au 31 mars 2009			
Indicateur	État d'avancement			
Résultats		**2008-2009**		**2007-2008**
	Réalisations	**Échéance**	**Date de réalisation**	
	Rapport d'étude complété	2009-03-31	**2009-02-28**	s. o.

Les 20 et 21 octobre 2006, le bassin versant de la rivière Chaudière a connu une crue exceptionnelle. Depuis la construction du barrage Sartigan en 1967, il s'agit de la crue la plus importante survenue sur la rivière Chaudière. Les crues exceptionnelles ont pour effet de modifier les analyses statistiques des crues réalisées antérieurement à l'événement. L'étude a consisté en l'analyse de la crue survenue en octobre 2006 et de la gestion de l'événement, de même qu'à faire des recommandations sur les travaux à entreprendre. Elle a également permis une révision des éléments analysés lors d'une étude d'évaluation de la sécurité du barrage, c'est-à-dire l'état, la stabilité et la fonctionnalité de l'ouvrage, la conformité de sa conception et de sa construction au regard des normes minimales de sécurité prescrites par la Loi sur la sécurité des barrages et le Règlement sur la sécurité des barrages ainsi que des règles de l'art.

Exploitation des barrages publics – Gestion				
Objectif	Élaborer le mandat d'analyse de risques et de vulnérabilité des barrages du Haut-Saint-François et mettre en place le groupe de travail chargé de le réaliser d'ici au 31 décembre 2008			
Indicateur	État d'avancement			
Résultats		**2008-2009**		**2007-2008**
	Réalisations	**Échéance**	**Date de réalisation**	
	Mandat préliminaire élaboré	2008-12-31	**2009-03-24**	s. o.

Une étude d'évaluation de la sécurité des barrages du Haut-Saint-François a été réalisée en 2000 et 2002 afin de répondre aux exigences de la Loi sur la sécurité des barrages. À la suite de la réalisation de cette étude, les recommandations militaient pour une analyse plus en profondeur des composantes de la gestion des barrages et de leurs conséquences sur la sécurité.

Un premier mandat préliminaire a été élaboré en mars 2009. Ce mandat a été accepté et une équipe de projet sera mise en place au cours de la prochaine année financière.

Exploitation des barrages publics – Gestion				
Objectif	Préparer un plan d'action sur l'analyse de risques et de vulnérabilité des barrages les plus importants d'ici au 31 mars 2009			
Indicateur	État d'avancement			
Résultats		**2008-2009**		**2007-2008**
	Réalisations	**Échéance**	**Date de réalisation**	
	Proposition de travaux en vertu du Plan québécois des infrastructures	2009-03-31	**2009-03-24**	s. o.

En tant que responsable de la gestion du régime hydrique, le CEHQ doit effectuer, pour les bassins versants régularisés par des barrages publics, l'analyse en profondeur de la problématique des crues subites causées par les événements climatiques exceptionnels de plus en plus fréquents. Il s'assure également de faire l'évaluation de la capacité de ces barrages à réduire les risques et les conséquences des inondations et de mettre en place les mesures d'adaptation appropriées.

Tableau 4 : Taux de respect des délais pour le traitement des actes légaux au 31 mars 2009

	Demandes traitées		Demandes traitées dans un délai égal ou inférieur à la cible		Taux de respect (en %)	
Délai selon la catégorie d'actes légaux	**2008-2009**	2007-2008	**2008-2009**	2007-2008	**2008-2009**	2007-2008
150 jours civils (construction / modification)	**48**	100	**47**	99	**97,9**	99,0
45 jours civils (démolition / changement d'utilisation/ cessation)	**6**	4	**1**	2	**16,7**	50,0
8 jours civils (modification de plans et de devis)	**1**	0	**1**	0	**100,0**	s. o.
Total	55	104	49	101	89,1	97,1

Note : L'écart des années 2007-2008 et 2008-2009 s'explique par le volume moindre de demandes en 2008-2009.

2.4.2 Résultats au regard des objectifs liés aux défis 2008-2009

Exploitation des barrages publics – Gestion		
Objectif	Évaluer la sécurité de 25 barrages d'ici au 31 mars 2009	
Indicateur	Nombre de barrages dont la sécurité a été évaluée	
Résultat	**2008-2009**	2007-2008
	19	34

Au cours de l'exercice 2008-2009, le CEHQ a évalué la sécurité de 19 barrages publics à forte contenance. De plus, l'évaluation de la sécurité de 16 autres barrages a été complétée dans les jours suivants la fin de l'exercice financier 2008-2009 (8 et 9 avril 2009). L'évaluation de la sécurité présente notamment des conclusions et des recommandations relatives à la sécurité fonctionnelle et structurale du barrage ainsi qu'à sa surveillance, sa gestion et sa maintenance. Elle indique également les correctifs à apporter ainsi que le calendrier de mise en œuvre.

Exploitation des barrages publics – Gestion				
Objectif	Terminer l'analyse de risques et de vulnérabilité du barrage Sartigan d'ici au 31 mars 2009			
Indicateur	État d'avancement			
Résultats	**2008-2009**			**2007-2008**
	Réalisations	**Échéance**	**Date de réalisation**	
	Rapport d'étude complété	2009-03-31	**2009-02-28**	s. o.

Les 20 et 21 octobre 2006, le bassin versant de la rivière Chaudière a connu une crue exceptionnelle. Depuis la construction du barrage Sartigan en 1967, il s'agit de la crue la plus importante survenue sur la rivière Chaudière. Les crues exceptionnelles ont pour effet de modifier les analyses statistiques des crues réalisées antérieurement à l'événement. L'étude a consisté en l'analyse de la crue survenue en octobre 2006 et de la gestion de l'événement, de même qu'à faire des recommandations sur les travaux à entreprendre. Elle a également permis une révision des éléments analysés lors d'une étude d'évaluation de la sécurité du barrage, c'est-à-dire l'état, la stabilité et la fonctionnalité de l'ouvrage, la conformité de sa conception et de sa construction au regard des normes minimales de sécurité prescrites par la Loi sur la sécurité des barrages et le Règlement sur la sécurité des barrages ainsi que des règles de l'art.

Exploitation des barrages publics – Gestion				
Objectif	Élaborer le mandat d'analyse de risques et de vulnérabilité des barrages du Haut-Saint-François et mettre en place le groupe de travail chargé de le réaliser d'ici au 31 décembre 2008			
Indicateur	État d'avancement			
Résultats		**2008-2009**		**2007-2008**
	Réalisations	**Échéance**	**Date de réalisation**	
	Mandat préliminaire élaboré	2008-12-31	**2009-03-24**	s. o.

Une étude d'évaluation de la sécurité des barrages du Haut-Saint-François a été réalisée en 2000 et 2002 afin de répondre aux exigences de la Loi sur la sécurité des barrages. À la suite de la réalisation de cette étude, les recommandations militaient pour une analyse plus en profondeur des composantes de la gestion des barrages et de leurs conséquences sur la sécurité.

Un premier mandat préliminaire a été élaboré en mars 2009. Ce mandat a été accepté et une équipe de projet sera mise en place au cours de la prochaine année financière.

Exploitation des barrages publics – Gestion				
Objectif	Préparer un plan d'action sur l'analyse de risques et de vulnérabilité des barrages les plus importants d'ici au 31 mars 2009			
Indicateur	État d'avancement			
Résultats		**2008-2009**		**2007-2008**
	Réalisations	**Échéance**	**Date de réalisation**	
	Proposition de travaux en vertu du Plan québécois des infrastructures	2009-03-31	**2009-03-24**	s. o.

En tant que responsable de la gestion du régime hydrique, le CEHQ doit effectuer, pour les bassins versants régularisés par des barrages publics, l'analyse en profondeur de la problématique des crues subites causées par les évènements climatiques exceptionnels de plus en plus fréquents. Il s'assure également de faire l'évaluation de la capacité de ces barrages à réduire les risques et les conséquences des inondations et de mettre en place les mesures d'adaptation appropriées.

De plus, la connaissance acquise dans les études réalisées sur le bassin versant de la rivière Chaudière a conduit le CEHQ à modifier l'objectif d'« exploitation des barrages publics – Gestion » par l'élaboration d'une proposition de travaux accélérés en vertu du Plan québécois des infrastructures. Les principaux bassins versants visés dans un premier temps sont ceux du lac Kénogami et des rivières Chaudière et Saint-François, de même que le cours supérieur de la rivière des Outaouais où l'on retrouve les ouvrages de l'aménagement du réservoir Kénogami, le barrage Sartigan, les barrages Jules-Allard et Aylmer ainsi que les barrages des réservoirs des Quinze et Kipawa.

Cet objectif a été retenu dans le Discours sur le budget du gouvernement en mars 2009 et la ministre du MDDEP a annoncé aussi en mars 2009 un programme d'investissement dans les barrages publics de 204 millions de dollars sur les six prochaines années.

Exploitation des barrages publics – Surveillance				
Objectif	Revoir les besoins de même que les processus d'auscultation et formuler des recommandations d'amélioration d'ici au 31 mars 2009			
Indicateur	État d'avancement			
Résultats		**2008-2009**		**2007-2008**
	Réalisations	**Échéance**	**Date de réalisation**	
	Besoins revus et recommandations formulées	2009-03-31	**2009-03-31**	s. o.

Les besoins en instrumentation relatifs à l'auscultation des barrages exploités par le CEHQ ont été revus. Au 1er avril 2008, une trentaine de barrages faisaient l'objet d'auscultation, c'est-à-dire qu'ils sont munis d'instruments permettant le relevé de mesures fines et le suivi de leur comportement. Des recommandations ont été faites afin que les systèmes d'auscultation des barrages publics, composés notamment de tiltmètre, fissuromètre, pendule inversé, piézomètre, etc., répondent aux besoins de mesures comportementales des barrages publics. Enfin, le procédurier faisant office de processus a été mis à jour en fonction des besoins futurs.

Exploitation des barrages publics – Surveillance				
Objectif	Revoir le processus d'inspection des barrages publics et formuler des recommandations d'amélioration d'ici au 31 mars 2009			
Indicateur	État d'avancement			
Résultats		**2008-2009**		**2007-2008**
	Réalisations	**Échéance**	**Date de réalisation**	
	Processus d'inspection revus et recommandations formulées	2009-03-31	**2009-03-31**	s. o.

Les inspections servent à la surveillance des barrages et visent à détecter les anomalies qui pourraient nuire au bon fonctionnement des barrages et, par conséquent, à leur sécurité. Cet exercice de révision a permis de déterminer les modifications à apporter au processus, notamment la rédaction des procédures les plus urgentes et l'établissement d'une formation encadrée pour le personnel qui doit faire les inspections des barrages publics, et ce, afin d'optimiser la qualité des inspections.

Exploitation des barrages publics – Surveillance				
Objectif	Mettre en place, d'ici au 31 mars 2009, un processus de surveillance des barrages et d'intervention lors d'événements hydrologiques importants			
Indicateur	État d'avancement			
Résultats		**2008-2009**		**2007-2008**
	Réalisations	**Échéance**	**Date de réalisation**	s. o.
	Processus élaboré	2009-03-31	**2009-03-31**	

Un processus particulier de surveillance des barrages et d'intervention lors d'événements hydrologiques importants a été élaboré. Au cours des dernières années, la fréquence et l'intensité des précipitations, notamment des crues extrêmes ou encore des pluies diluviennes, ont augmenté. Ces augmentations ont un effet direct sur les activités de surveillance qui sont normalement nécessaires, d'où la justification de la mise en place d'un tel processus.

Exploitation des barrages publics – Maintenance		
Objectif	Effectuer les travaux de mise aux normes de 20 barrages d'ici au 31 mars 2009	
Indicateur	Nombre de barrages dont la mise aux normes est terminée	
Résultats	**2008-2009**	2007-2008
	22	20

Le CEHQ a effectué la mise aux normes de 22 barrages au cours de l'exercice 2008-2009. La mise aux normes des barrages à forte contenance vise à assurer la sécurité et la pérennité en conformité avec les exigences de la Loi sur la sécurité des barrages. Le développement et la réalisation de ces projets auront nécessité des activités de conception, d'ingénierie et de gestion de projets.

Exploitation des barrages publics – Maintenance				
Objectif	Compléter les plans et devis relatifs à la mise aux normes de la digue de Moncouche sur le pourtour du lac Kénogami pour le 31 mars 2009			
Indicateur	État d'avancement			
Résultats		**2008-2009**		**2007-2008**
	Réalisations	**Échéance**	**Date de réalisation**	s. o.
	Plans et devis terminés	2009-03-31	**2008-11-10**	

Le CEHQ a mis en œuvre certaines activités associées au projet de rehaussement et de consolidation des ouvrages situés au pourtour du lac-réservoir Kénogami. Pour l'année 2008-2009, le principal objectif de ce projet visait la conception et la préparation des plans et devis pour les travaux de mise aux normes de la digue de Moncouche. Cet objectif a été atteint au début de novembre 2008, ce qui aura permis la réalisation d'un appel d'offres public pour l'octroi d'un contrat de construction et de devancer la réalisation de travaux dès l'hiver 2009.

De plus, la connaissance acquise dans les études réalisées sur le bassin versant de la rivière Chaudière a conduit le CEHQ à modifier l'objectif d'« exploitation des barrages publics – Gestion » par l'élaboration d'une proposition de travaux accélérés en vertu du Plan québécois des infrastructures. Les principaux bassins versants visés dans un premier temps sont ceux du lac Kénogami et des rivières Chaudière et Saint-François, de même que le cours supérieur de la rivière des Outaouais où l'on retrouve les ouvrages de l'aménagement du réservoir Kénogami, le barrage Sartigan, les barrages Jules-Allard et Aylmer ainsi que les barrages des réservoirs des Quinze et Kipawa.

Cet objectif a été retenu dans le Discours sur le budget du gouvernement en mars 2009 et la ministre du MDDEP a annoncé aussi en mars 2009 un programme d'investissement dans les barrages publics de 204 millions de dollars sur les six prochaines années.

Exploitation des barrages publics – Surveillance				
Objectif	Revoir les besoins de même que les processus d'auscultation et formuler des recommandations d'amélioration d'ici au 31 mars 2009			
Indicateur	État d'avancement			
Résultats		**2008-2009**		**2007-2008**
	Réalisations	**Échéance**	**Date de réalisation**	
	Besoins revus et recommandations formulées	2009-03-31	**2009-03-31**	s. o.

Les besoins en instrumentation relatifs à l'auscultation des barrages exploités par le CEHQ ont été revus. Au 1er avril 2008, une trentaine de barrages faisaient l'objet d'auscultation, c'est-à-dire qu'ils sont munis d'instruments permettant le relevé de mesures fines et le suivi de leur comportement. Des recommandations ont été faites afin que les systèmes d'auscultation des barrages publics, composés notamment de tiltmètre, fissuromètre, pendule inversé, piézomètre, etc., répondent aux besoins de mesures comportementales des barrages publics. Enfin, le procédurier faisant office de processus a été mis à jour en fonction des besoins futurs.

Exploitation des barrages publics – Surveillance				
Objectif	Revoir le processus d'inspection des barrages publics et formuler des recommandations d'amélioration d'ici au 31 mars 2009			
Indicateur	État d'avancement			
Résultats		**2008-2009**		**2007-2008**
	Réalisations	**Échéance**	**Date de réalisation**	
	Processus d'inspection revus et recommandations formulées	2009-03-31	**2009-03-31**	s. o.

Les inspections servent à la surveillance des barrages et visent à détecter les anomalies qui pourraient nuire au bon fonctionnement des barrages et, par conséquent, à leur sécurité. Cet exercice de révision a permis de déterminer les modifications à apporter au processus, notamment la rédaction des procédures les plus urgentes et l'établissement d'une formation encadrée pour le personnel qui doit faire les inspections des barrages publics, et ce, afin d'optimiser la qualité des inspections.

Exploitation des barrages publics – Surveillance				
Objectif	Mettre en place, d'ici au 31 mars 2009, un processus de surveillance des barrages et d'intervention lors d'événements hydrologiques importants			
Indicateur	État d'avancement			
Résultats	**2008-2009**			**2007-2008**
	Réalisations	**Échéance**	**Date de réalisation**	s. o.
	Processus élaboré	2009-03-31	**2009-03-31**	

Un processus particulier de surveillance des barrages et d'intervention lors d'événements hydrologiques importants a été élaboré. Au cours des dernières années, la fréquence et l'intensité des précipitations, notamment des crues extrêmes ou encore des pluies diluviennes, ont augmenté. Ces augmentations ont un effet direct sur les activités de surveillance qui sont normalement nécessaires, d'où la justification de la mise en place d'un tel processus.

Exploitation des barrages publics – Maintenance		
Objectif	Effectuer les travaux de mise aux normes de 20 barrages d'ici au 31 mars 2009	
Indicateur	Nombre de barrages dont la mise aux normes est terminée	
Résultats	**2008-2009**	2007-2008
	22	20

Le CEHQ a effectué la mise aux normes de 22 barrages au cours de l'exercice 2008-2009. La mise aux normes des barrages à forte contenance vise à assurer la sécurité et la pérennité en conformité avec les exigences de la Loi sur la sécurité des barrages. Le développement et la réalisation de ces projets auront nécessité des activités de conception, d'ingénierie et de gestion de projets.

Exploitation des barrages publics – Maintenance				
Objectif	Compléter les plans et devis relatifs à la mise aux normes de la digue de Moncouche sur le pourtour du lac Kénogami pour le 31 mars 2009			
Indicateur	État d'avancement			
Résultats	**2008-2009**			**2007-2008**
	Réalisations	**Échéance**	**Date de réalisation**	s. o.
	Plans et devis terminés	2009-03-31	**2008-11-10**	

Le CEHQ a mis en œuvre certaines activités associées au projet de rehaussement et de consolidation des ouvrages situés au pourtour du lac-réservoir Kénogami. Pour l'année 2008-2009, le principal objectif de ce projet visait la conception et la préparation des plans et devis pour les travaux de mise aux normes de la digue de Moncouche. Cet objectif a été atteint au début de novembre 2008, ce qui aura permis la réalisation d'un appel d'offres public pour l'octroi d'un contrat de construction et de devancer la réalisation de travaux dès l'hiver 2009.

Administration de la Loi sur la sécurité des barrages – Contrôler la sécurité des barrages		
Objectif	Faire plus de 400 inspections et visites de vérification de la conformité de barrages d'ici au 31 mars 2009	
Indicateur	Nombre d'inspections et de visites de vérification de la conformité des barrages	
Résultats	**2008-2009**	2007-2008
	430	520

Un des principaux mandats du CEHQ est d'administrer et d'appliquer la Loi sur la sécurité des barrages dont l'objectif essentiel est d'assurer la sécurité structurale des barrages sur le territoire québécois. Les inspections et les visites réalisées visent, d'une part, à sensibiliser les propriétaires de barrages aux exigences de la loi et, d'autre part, à régulariser des situations potentiellement illégales en regard de l'application et du respect de la loi. Au cours de l'exercice, ce sont 430 inspections et visites de vérification de la conformité des barrages qui ont été faites. La baisse du nombre d'inspections et de visites s'explique notamment par le fait que les barrages visés en 2008-2009 étaient surtout la propriété d'individus et d'organismes n'ayant pas à leur emploi de personnel professionnel ou technique. Ces clientèles doivent être davantage soutenues entre autres, au moment des inspections.

Administration de la Loi sur la sécurité des barrages – Contrôler la sécurité des barrages		
Objectif	Rédiger et publier huit documents de vulgarisation technique sur divers aspects normatifs de la Loi sur la sécurité des barrages d'ici au 31 mars 2009	
Indicateur	Nombre de documents publiés	
Résultats	**2008-2009**	2007-2008
	2	s. o.

Pour l'année financière 2008-2009, deux documents ont été publiés sur le site Internet du CEHQ. Il s'agit du *Guide pour l'évaluation de la capacité de retenue par bathymétrie* et du *Guide pour la mise en place d'un registre pour les barrages à forte contenance*. Par ailleurs, les versions techniques de quatre autres documents ont également été rédigées, soit le *Guide pour la présentation d'une demande d'autorisation*, le *Guide sur les lois applicables aux barrages québécois*, le *Guide pour la tenue d'un registre exigé par le Règlement sur la sécurité des barrages* et le *Guide sur l'évaluation de la sécurité des barrages à forte contenance*. Pour ceux-ci, le processus d'approbation, de révision linguistique et de publication est en cours. D'autres documents sont en cours de rédaction, soit les versions techniques du *Guide sur la surveillance des barrages* et de la *Note technique sur les plans de mesures d'urgence*.

Le délai de production de ces documents s'explique par le niveau technique élevé de ces documents de même que par la coordination et la collaboration de nombreux intervenants issus de plusieurs directions au sein du Ministère.

Connaissance et expertise hydrique – Colliger les données				
Objectif	Revoir la pertinence de chacune des stations hydrométriques en fonction des besoins relatifs à la gestion des barrages et à l'acquisition de connaissances d'ici au 31 mars 2009			
Indicateur	État d'avancement			
Résultats		**2008-2009**		**2007-2008**
	Réalisations	**Échéance**	**Date de réalisation**	
	Documentation des stations en exploitation et analyse de leur pertinence respective	2009-03-31	**2009-03-31**	s. o.

Au 31 mars 2009, la documentation relative à toutes les stations hydrométriques exploitées par le CEHQ a fait l'objet d'une mise à jour en profondeur. Ainsi, toutes celles servant à la gestion des barrages et à l'acquisition des connaissances sont documentées. Enfin, cette revue confirme la pertinence de maintenir 230 stations hydrométriques incluant les quinze nouvelles stations installées en 2008-2009.

Connaissance et expertise hydrique – Colliger les données				
Objectif	Élaborer, d'ci au 31 mars 2009, un plan d'action pour l'établissement d'un système de gestion de la qualité en matière de production de données hydrométriques			
Indicateur	État d'avancement			
Résultats		**2008-2009**		**2007-2008**
	Réalisations	**Échéance**	**Date de réalisation**	s. o.
	Plan d'action réalisé	2009-03-31	**2009-03-31**	

Le plan d'action a été élaboré afin de mettre en œuvre un système de gestion de la qualité en matière de production de données hydrométriques en 2009-2010. Ce système permettra de garantir en tout temps la qualité de la production tout en favorisant l'efficience de l'organisation du travail.

Connaissance et expertise hydrique – Colliger les données		
Objectif	Installer 13 nouvelles stations hydrométriques d'ici au 31 mars 2009	
Indicateur	Nombre de nouvelles stations hydrométriques installées	
Résultats	**2008-2009**	2007-2008
	15	s. o.

Au cours de l'exercice, quinze nouvelles stations hydrométriques ont été mises en service, dont dix à la Baie-James, à la baie d'Hudson et à la baie d'Ungava. C'est en vertu du Plan d'action sur les changements climatiques que ces nouvelles stations ont été installées. Elles permettront d'améliorer la couverture du territoire et d'atteindre des objectifs de connaissance dans un contexte hydrologique influencé par les changements climatiques. De plus, les organismes de bassins versants ont été pour la plupart consultés, le cas échéant, afin de s'assurer que les nouvelles stations répondent aussi à leurs besoins, notamment pour la production d'un plan directeur de l'eau.

Connaissance et expertise hydrique – Fournir l'expertise hydrologique et hydraulique				
Objectif	Réaliser, d'ici au 31 mars 2009, un projet pilote de cartographie en temps réel des zones inondables et des niveaux d'eau dans le Haut-Saint-François			
Indicateur	État d'avancement			
Résultats		**2008-2009**		**2007-2008**
	Réalisations	**Échéance**	**Date de réalisation**	s. o.
	Relevés techniques et modèle hydrodynamique réalisés	2009-03-31	**2009-03-31**	

BIBLIOTHÈQUE
30 SEP. 2009
ASSEMBLÉE NATIONALE

Le CEHQ a réalisé un projet de modélisation hydrodynamique et de cartographie du système hydrique du Haut-Saint-François. Ce projet a pour but de fournir aux ingénieurs du CEHQ des outils supplémentaires afin de les appuyer et de les aider dans leurs tâches respectives (gestion des barrages, études d'évaluation de la sécurité, prévisions hydrologiques). Cette modélisation touche notamment un tronçon de la rivière Saint-François situé entre les barrages Aylmer et Weedon, la rivière au Saumon près de sa confluence avec la rivière Saint-François et les lacs Saint-François, Aylmer et Louise.

Différents relevés de terrain ainsi que des campagnes de mesure en période de crues ont été réalisés au cours de l'année. De plus, le CEHQ a accordé deux contrats afin de réaliser des levés topographiques de la zone étudiée à l'aide d'un survol laser aéroporté, ce qui a permis d'établir le modèle hydrodynamique.

Connaissance et expertise hydrique – Fournir l'expertise hydrologique et hydraulique				
Objectif	Déterminer, pour le ministère des Ressources naturelles et de la Faune, les zones inondables de la rivière aux Sables, en aval du lac Kénogami, d'ici au 31 mars 2009			
Indicateur	État d'avancement			
Résultats	**2008-2009**			**2007-2008**
	Réalisations	**Échéance**	**Date de réalisation**	s. o.
	Relevés de terrain terminés	2009-03-31	**2008-12-15**	

Le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) a entrepris les études techniques menant à la réalisation des travaux relatifs au creusage d'un seuil dans la rivière aux Sables. Ces travaux font partie du projet de régularisation des crues du bassin versant du lac Kénogami. Pour ces travaux, le MRNF a mandaté le CEHQ afin qu'il détermine les zones à risques d'inondation sur l'ensemble de la rivière aux Sables, qui s'étend du lac Kénogami jusqu'à sa confluence avec la rivière Saguenay.

Au cours de l'exercice 2008-2009, le CEHQ a exécuté les levés techniques. Cependant, la totalité du mandat du CEHQ ne peut s'effectuer avant la fin des travaux de creusage prévue au printemps 2011. En effet, une phase d'essai à fort débit est nécessaire pour valider le modèle hydraulique afin de permettre une délimitation des zones inondables.

Connaissance et expertise hydrique – Fournir l'expertise hydrologique et hydraulique				
Objectif	Mener à terme le contrat conclu avec la Ville de Québec de déterminer les zones inondables des rivières Lorette et Saint-Charles d'ici au 31 mars 2009			
Indicateur	État d'avancement			
Résultats	**2008-2009**			**2007-2008**
	Réalisations	**Échéance**	**Date de réalisation**	s. o.
	Rapport technique terminé	2009-03-31	**2009-03-31**	

Les résultats de l'étude ont été transmis à la Ville de Québec le 18 février 2009 et le rapport technique faisant état de nos travaux leur a été transmis le 31 mars 2009. Ce projet avec la Ville de Québec faisait suite aux inondations des 25 et 26 septembre 2005 provoquées par d'importantes précipitations et consistait à mettre à jour les cotes de crues et la cartographie du risque d'inondation réalisées en vertu de l'ancien Programme de cartographie dans les années 1990.

Connaissance et expertise hydrique – Fournir l'expertise hydrologiques et hydraulique		
Objectif	Compléter dix études sur la détermination des cotes de crues d'ici au 31 mars 2009	
Indicateur	Nombre d'études terminées	
Résultats	**2008-2009**	2007-2008
	9	s. o.

Au 31 mars 2009, les cotes de crues de neuf tronçons de rivière ont été déterminées. L'objectif n'a pas été atteint, car des relevés de terrain et des campagnes de mesure en période de crues sont nécessaires pour compléter la dernière étude.

Accroître la marge de manœuvre budgétaire du Centre		
Objectif	Augmenter de 10% les revenus provenant de l'expertise hydrique d'ici au 31 mars 2009	
Indicateur	Pourcentage d'augmentation des revenus provenant de l'expertise hydrique	
Résultats	**2008-2009**	2007-2008
	-15%	90%

Tableau 5 : Revenus provenant de l'expertise hydrique (en milliers de dollars)

Revenus	2008-2009	2007-2008
Cartes et plans	0,9	4,2
Avis, études et rapports	108,1	123,4
Total	**109,0**	**127,6**
Pourcentage d'accroissement	**-15%**	

La possibilité de bénéficier d'un crédit au net permet au Centre d'accroître sa marge de manœuvre budgétaire afin de pouvoir financer, entre autres choses, certaines activités non pourvues. C'est notamment le cas de l'ensemble des activités de détermination des zones inondables qui sont financées par les revenus autonomes du CEHQ. Au cours de l'exercice financier 2008-2009, les revenus provenant de l'expertise hydrique ont subi une baisse. Cette variation, par rapport à l'exercice précédent, provient surtout de revenus exceptionnels en 2007-2008 découlant d'ententes conclues avec la Ville de Québec et avec des producteurs de canneberges.

2.5 RÉSULTATS À L'ÉGARD DES ENGAGEMENTS DE LA DÉCLARATION DE SERVICES AUX CITOYENNES ET AUX CITOYENS ET À L'ÉGARD DES PLAINTES SUR LA QUALITÉ DES SERVICES

2.5.1 Résultats au regard de la Déclaration de services aux citoyennes et aux citoyens

Le Centre d'expertise hydrique du Québec contribue à l'atteinte des cibles fixées en vertu des engagements pris par le Ministère dans sa Déclaration de services aux citoyennes et aux citoyens. Le CEHQ est directement visé par trois engagements de cette déclaration quant à l'accueil et aux renseignements. Ces engagements sont les suivants :

- communiquer avec les citoyens dans un délai maximal d'un jour ouvrable lorsqu'ils laissent un message dans une boîte vocale ;
- assurer les citoyens de pouvoir parler à une personne s'ils le désirent quand ils appellent lors des heures d'ouverture des bureaux ;
- répondre aux citoyens ou leur transmettre un accusé de réception dans les cinq jours ouvrables suivant la réception de leur demande écrite.

Les deux premiers engagements font l'objet d'une évaluation par sondage ministériel, qui inclut le CEHQ, une fois tous les deux ou trois ans. Le dernier ayant eu lieu l'an dernier. En ce qui concerne le troisième engagement, le CEHQ devra revoir le processus entourant le cumul de l'information.

2.5.2 Résultats par rapport aux plaintes sur la qualité des services

Au cours de l'exercice, aucune plainte de nature administrative portant sur la qualité des services offerts par le personnel du CEHQ n'a été formulée.

3 PERSPECTIVES 2009-2010

À la différence des années précédentes, l'exercice 2009-2010 énoncera des objectifs qui mettront l'accent sur l'accélération des investissements dans les barrages publics visant la mise en œuvre d'un programme de modernisation et de mise aux normes de 150 barrages sur les six prochaines années d'une valeur estimée à 204 millions de dollars. De plus, cet exercice mettra en évidence les objectifs dont l'atteinte représentera un défi considérable et qui auront un effet significatif sur les activités de plusieurs directions ou qui viseront l'amélioration de notre performance, laquelle constitue, avec le service à la clientèle, notre raison d'être en tant qu'agence. Notamment, le Centre d'expertise hydrique verra à la mise en oeuvre, s'il est adopté, du projet de Loi concernant la délimitation du domaine hydrique de l'État et la protection des milieux humides le long d'une partie de la rivière Richelieu (projet de loi n° 28).

ANNEXE 1

LISTE DES LOIS QUI RÉGISSENT LE CENTRE D'EXPERTISE HYDRIQUE DU QUÉBEC

- Loi sur l'administration financière (L.R.Q., c. A-6.001)
- Loi sur l'administration publique (L.R.Q., c. A-6.01)
- Loi sur la fonction publique (L.R.Q., c. F-3.1)
- Loi sur le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (L.R.Q., M-30.001)
- Loi sur la sécurité des barrages (L.R.Q., c. S-3.1.01)
- Loi sur le régime des eaux (L.R.Q., c. R-13)

Bibliothèque de l'Assemblée nationale
Service de la référence – Secteur du prêt
Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires
Québec (Québec) G1A 1A3

DATE DE RETOUR	

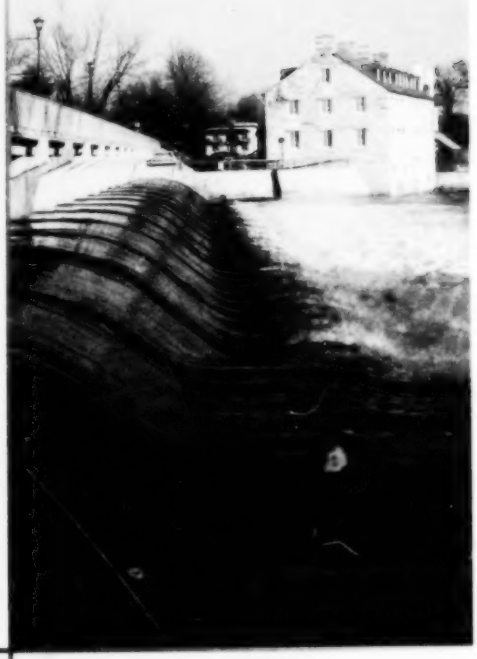

Pour des renseignements généraux, contactez
le Centre d'information du ministère du Développement durable,
de l'Environnement et des Parcs.

Centre d'information
Ministère du Développement durable,
de l'Environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guyart, 29e étage
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

Téléphone :
Québec (appel local) : 418 521-3830
Ailleurs au Québec : 1 800 561-1616
Télécopieur : 418 646-5974
Courriel : info@mddep.gouv.qc.ca
Internet : www.mddep.gouv.qc.ca

Crédits photo : Centre d'expertise hydrique du Québec
Claudette St-Arneault, © Le Québec en images, CCDMD
Denis Chabot, © Le Québec en images, CCDMD

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2009
ISBN : 978-2-550-56837-7 (imprimé)
ISBN : 978-2-550-56836-0 (pdf)

Centre d'expertise hydrique
Québec

Bibliothèque de l'Assemblée nationale
QL B 368 978